



Ref : CA2017/11

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2017

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2016
DE 1485,18€ DU SIGDU**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **24 février 2017** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112 ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 210 à 214,

➤ *Le quorum étant atteint ;*

➤ *Après en avoir délibéré ;*

➔ **DÉCIDE d'arrêter le montant du résultat 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne – budget annexe du SIGDU (excédent de 1485,18 €) et d'approuver son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 février 2017.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Nombre de votes pour	31
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/03/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 23/03/2017